

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 16 janvier 2023 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs : Mathieu Laliberté
Jean-Marie Lefebvre
Gilbert Ferland
Daniel Lafèche

Les élu(e)s Rock Simard et Nancy Picard sont absents.

Sont également présents :
Claudine Tremblay, greffière-trésorière.
Guylaine Simard, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 16 janvier 2023**
- 3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 13 décembre 2022**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport
 - 4.1.1 Dérogation mineure – 85 route 141
 - 4.1.2 Dérogation mineure – 11 330 route 143
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.3 Rapport secrétaire-trésorière
 - 4.3.1 Prime inflation
- 5. Correspondance**
 - 5.1 PRABAM – Demande délais supplémentaire
 - 5.2 SQ – Demandes locales 2023
 - 5.3 CREE – Défi protection biodiversité
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement – régie déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique - incendie/ambulance
 - 6.6 Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7 Rapport du comité loisirs
 - 6.8 Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir secrétaire-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 FCEC – Autorisation dépôt demande
 - 8.2 Plan Sécurité civile – Offre de services exercice pratique
 - 8.3 Mire architecture – Facture
 - 8.4 Sentier nature Tomifobia – Demande de don
 - 8.5 Cercle des fermières - Demande d'appui financier
 - 8.6 Mobilier - Achat
- 9. Avis de motion**
 - 9.1 Règlement 2023-02
- 10. Adoption de règlement**
 - 10.1 Règlement 2023-01
- 11. Divers**
 - 11.1 CRIFA – Appel à projet mobilier parc
- 12. Période de questions**
- 14. Clôture et levée de la séance**

Municipalité de Stanstead-Est

Rés. 2023-01-001 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 10 janvier 2023, tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 4.2.1 PAVL -2022 -
- 11.2 Site internet -suivi

ADOPTÉ POUR 4

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 13 DÉCEMBRE 2022

Rés. 2023-01-002 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' adopter les procès-verbaux du 5 et du 13 décembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 4

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1492 d'un montant 1 844.25\$, avant taxes, représentant 34 heures réalisées et 15 kilomètre de déplacements en novembre 2022 ;

Rés. 2023-01-003 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1492 d'un montant total de 2 120,42 \$ pour services d'inspection municipale rendus en novembre 2022.

ADOPTÉ POUR 4

4.1.1 DÉROGATION MINEURE – 85 ROUTE 141

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Dansereau propriétaire du 85 route 141, dans la Municipalité de Stanstead-Est ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure vise à permettre le lotissement d'une superficie de 1512,8 m2, ayant :
– Une largeur 36,77 m au lieu de 75 mètre minimum ;
– Et une profondeur moyenne de 44,63 m au lieu du 50 mètre minimum;

CONSIDÉRANT la maison est partiellement desservie par l'aqueduc de la municipalité d'Ayer's Cliff, et que le propriétaire ne peut envisager une plus grande superficie que celle proposée ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement l'acceptation de la dérogation, à la majorité et non à l'unanimité en raison du projet de servitude donnant accès au lot 5 416 297 à partir du futur lot 6 497 631 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été dûment publié le 21 décembre 2022, conformément à l'article 5.5 du règlement de dérogations mineures 2016-07 ;

Municipalité de Stanstead-Est

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette publication personne du public n'a, à ce jour, manifesté d'opposition, soit par écrit ou d'une toute autre manière, au projet ;

Rés. 2023-01-004

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' accorder la dérogation mineure permettant le lotissement d'une superficie de 1512.8 m², tel que décrit dans la demande par Monsieur Dansereau pour la propriété située au 85 route 141, dans la Municipalité de Stanstead-Est ;

DE porter l'attention au demandeur que le conseil émet la réserve concernant projet de servitude donnant accès au lot 5 416 297 à partir du futur lot 6 497 631.

ADOPTÉ POUR 3 CONTRE 1

4.1.2 DÉROGATION MINEURE – 11 330 ROUTE 143

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Tam propriétaire du 11 300 route 143, dans la Municipalité de Stanstead-Est ;

CONSIDÉRANT que la résidence située au 11 330 route 143 est dérogatoire en vertu de l'article 3.3.2 du règlement de zonage en raison du non-respect de la marge avant actuelle qui est de 12,5 mètres au lieu de 15 mètres ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure vise à agrandir la résidence, au-delà des 50% de la superficie du bâtiment principale permise par l'article 3.3.2 du règlement de zonage dans le cas d'un bâtiment dérogatoire ;

CONSIDÉRANT que le CCU prend en considération que l'agrandissement ne fera pas en sorte que la dérogation actuelle soit aggravée ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement l'acceptation de la dérogation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été dûment publié le 21 décembre 2022, conformément à l'article 5.5 du règlement de dérogations mineures 2016-07 ;

CONSIDÉRANT que suite à cette publication personne du public n'a manifesté d'opposition au projet, soit par écrit ou d'une toute autre manière ;

Rés. 2023-01-005

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' accorder la dérogation mineure permettant d'agrandir la résidence située au 11 300 route 143, au-delà des 50% de la superficie du bâtiment principale, tel que décrit dans la demande déposée par Monsieur Thomas.

ADOPTÉ POUR 4

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 PAVL 2022

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 454 456 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Rés. 2023-01-006.1 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre

QUE la Municipalité de Stanstead-Est informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ POUR 4

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, dépose son rapport mensuel.

4.3.1 PRIME INFLATION

Le point est reporté au mois prochain.

5. CORRESPONDANCE

5.1 PRABAM – DEMANDE DE DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT que le 21 juin 2021 la municipalité de Stanstead-Est a reçu l'annonce d'un montant maximal de 75 000, 00 \$ permettant de réaliser des travaux à leur bâtiments municipaux dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, le PRABAM ;

CONSIDÉRANT que les travaux reliés à ce programme doivent être réalisés entre juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas été en mesure de réaliser les travaux à ce jour étant donné les ressources et fournisseurs non disponibles en cette période de manque de main d'œuvre ;

Rés. 2023-01-006 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Lafèche
ET RÉSOLU

DE demander un délai supplémentaire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour la réalisation de travaux prévus dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, le PRABAM ;

DE transmettre la présente résolution au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ POUR 4

5.2 SURETÉ DU QUÉBEC – DEMANDE MUNICIPALE

ATTENDU QUE chaque Municipalité de la MRC de Coaticook doit présenter ses demandes à la Sûreté du Québec pour l'année 2023 ;

Rés. 2023-01-007

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE demander à la Sûreté du Québec de porter une attention particulière aux points suivants :

- Collaborer de concert avec le contrôle routier Québec pour faire respecter le règlement 1998-05 interdisant le passage des camions lourds sur les chemins nommés dans ledit règlement et de porter une attention particulière au chemin Stage concernant cette problématique, particulièrement en période de dégel ;
- Que la présence policière soit accrue autour des entreprises de camionnage qui œuvrent sur le territoire afin de surveiller l'usage fait de la route et le stationnement jugés dangereux de remorques et véhicules lourds aux abords de la route;
- Que la présence policière soit accrue sur les routes provinciales 141 et 143, afin de :
 - Contrôler la vitesse excessive dans la zone de 80 km/h ;
 - De sensibiliser les camionneurs concernant l'utilisation excessive des freins Jacobs ;
- Que la présence policière soit accrue sur le chemin Fairfax qui est dorénavant chemin de circulation longitudinal (réf: règlement 2016-15) pour le circuit du Club Quad des Frontières, sur une distance de 1,5 km, entre de la limite du territoire avec la Ville de Stanstead et le chemin Dewey ;
- Que la présence policière soit accrue sur les chemins municipaux, surtout la nuit et les fins de semaine, afin de contrer le braconnage, les activités de chasse en bord de route et les coups de feu nocturnes rapportés par les citoyens ;
- Que la présence policière soit accrue sur les chemins municipaux, afin de contrer vols et méfaits ;
- Que la municipalité reçoive la visite de son parrain une fois par mois.

ADOPTÉ POUR 4

5.3 CREE – DÉFI PROTECTION BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Rés. 2023-01-008

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Stanstead-Est s'engage à :

- S'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier,
- Donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire,
- Participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité,
- Soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,
- Protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire,
- Participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation,
- Viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030,
- Prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour nos citoyens.;

DE transmettre la présente résolution à la MRC et au conseil régional de l'environnement de l'Estrie, le CREE.

ADOPTÉ POUR 4

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen n'a rien à signaler.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard est absent.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté n'a rien à signaler.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard est absente.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Lafèche fait son rapport.

6.7 RAPPORT LOISIRS CULTURE

La conseillère Nancy Picard est absente.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La secrétaire-trésorière présente au conseil municipal ne dépose pas de délégation de pouvoir pour décembre 2022.

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en décembre 2022, d'un montant total de 159 865,66 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en janvier 2023, d'un montant total de 87 041,14\$;

Rés. 2023-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 4

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 FCEC – AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE

CONSIDÉRANT que le conseil prend connaissance du projet *Mise en valeur de l'Ancienne centrale hydroélectrique des Chutes-Burroughs* qui sera déposé au Fond du Canada pour les espaces culturels, le FCEC ;

CONSIDÉRANT que le montant de 511 405.00 \$ demandé au FCEC serviront à la réalisation du projet entre 2023 et 2026;

Rés. 2023-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser la directrice générale à déposer au Fonds du Canada pour les espaces culturels, le FCEC, une demande d'aide financière afin de réaliser, entre 2023 et la fin de l'année 2026, la restauration de *l'Ancienne centrale hydroélectrique des Chutes-Burroughs*, la préparation du bâtiment et l'installation de l'exposition qui vise la mise en valeur de la centrale et dont la réalisation est aussi prévue entre 2023 et 2026;

D' autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stanstead-Est, les documents nécessaires au dépôt de cette demande.

ADOPTÉ POUR 4

8.2 FCEC- AFFECTATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil prend connaissance du projet *Mise en valeur de l'Ancienne centrale hydroélectrique des Chutes-Burroughs* qui sera déposé au Fond du Canada pour les espaces culturels, le FCEC ;

CONSIDÉRANT que le conseil confirme que la contribution municipale pour la réalisation du projet prévue entre 2023 et 2026 est d'un montant de 160 858, 00 \$;

Rés. 2023-01-011 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' affecter d'un montant de 160 858.00 \$, entre 2023 et 2026, pour la réalisation du projet de *Mise en valeur de l'Ancienne centrale hydroélectrique des Chutes-Burroughs*.

ADOPTÉ POUR 4

8.2 PLAN SÉCURITÉ CIVILE – OFFRE DE SERVICES EXERCICE PRATIQUE

CONSIDÉRANT que la compagnie PRUDENT dépose, en date du 2023-01-11, une offre de services pour la préparation et l'animation d'un exercice pratique sur la sécurité civile comprenant :

- La prise de connaissance du plan municipal de sécurité civile actuellement en vigueur;
- 5 heures d'animation,
- Et les frais de déplacements ;

Rés. 2023-01-012 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' accepter l'offre de services de la compagnie PRUDENT tel que décrite dans l'offre de services en date du 2023-01-11 ;

QUE cet exercice se déroulera le 10 mars 2023 au bureau municipal.

ADOPTÉ POUR 4

8.3 MIRE ARCHITECTURE – FACTURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-06-135;

CONSIDÉRANT le cabinet d'architecte Mire architecture dépose la facture 233-220601, d'un montant de 4 095,00 \$, taxes non incluses ;

Rés. 2023-01-013 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE payer au cabinet d'architecte Mire architecture la facture 233-220601, d'un montant total de 4 708,23 \$, taxes incluses, représentant le dernier 25 % des honoraires totaux prévus, pour l'ensemble des plans et devis de la restauration extérieure de l'ancienne centrale électrique des Chutes-Burroughs ;

QUE cette dépense sera remboursée à 50 % par la MRC de Coaticook dans le cadre du *programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, le PSMMPI, accordé par le ministère de la culture et des communications pour les années comprises entre 2022 et 2026;

QUE le 50 % restant est admissible à un remboursement dans le cadre de la demande de subvention qui sera déposée en janvier 2023 au Fonds canadien des espaces culturels, le FCEC.

ADOPTÉ POUR 4

8.4 SENTIER NATURE TOMIFOBIA – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT QUE Sentier nature Tomifobia demande au conseil municipal de Stanstead-Est une contribution de 550,00\$ pour l'entretien du Sentier nature Tomifobia, pour l'année 2023 ;

Municipalité de Stanstead-Est

Rés. 2023-01-014 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' octroyer un montant de 500,00\$ à Sentier Massawippi pour l'entretien du Sentier nature Tomifobia, pour l'année 2023.

ADOPTÉ POUR 4

8.5 CERCLE DES FERMIÈRES – DEMANDE D'APPUI FINANCIER
2023

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières de Stanstead demande à la Municipalité son appui financier pour l'année 2023;

Rés. 2023-01-015 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' accorder au Cercle des Fermières de Stanstead un don de 150,00\$ pour l'année 2023.

ADOPTÉ POUR 4

8.6 MOBILIER - ACHAT

L'administration informe le conseil qu'il y a du mobilier municipal qui demande à être remplacé et des options qui sont disponibles.

9. AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-02

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Laliberté qu'à la prochaine séance de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles. La lecture est faite par la directrice générale

10. RÈGLEMENT

10.1 RÈGLEMENT 2023-01

CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté lors de la séance régulière du 16 janvier 2023 les prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité de Stanstead-Est;

CONSIDÉRANT qu'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est de l'intérêt de la municipalité de décréter par règlement les différentes taxes, tarifs, compensations ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 988 et suivants du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Jean-Marie Lefebvre à la séance régulière du conseil tenue le 5 décembre 2022 ;

Rés. 2023-01-016 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' adopter le règlement 2023-01 décrétant l'imposition des taxes municipales de l'exercice financier de l'année 2023.

ADOPTÉ POUR 4

11. DIVERS

11.1 CRIFA – APPEL À PROJET MOBILIER PARC

CONSIDÉRANT que le CRIFA a été approché pour une collaborer à l'aménagement du futur parc et à la réalisation du mobilier ;

CONSIDÉRANT que l'exposition printanière du CRIFA sera l'occasion de visualiser les travaux d'étudiants disponibles ;

Rés. 2023-01-017

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Daniel Laflèche et la greffière-trésorière Guylaine Simard sont mandatés pour aller visiter cette exposition ;

D' autoriser le conseiller Daniel Laflèche et la greffière-trésorière Guylaine Simard à faire l'achat du mobilier disponible sur place s'il correspond aux besoins et critères énumérés par le comité du parc.

ADOPTÉ POUR 4

11.2 SITE INTERNET

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre fait un suivi concernant la réalisation du site internet municipal par la compagnie Taïga.

12. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2023-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre

ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 21h40

ADOPTÉ POUR 4

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse